

COMMUNE DE FOURNEVILLE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 2 Décembre 2016

L'an deux mille seize, le 2 Décembre à 20 H 45, le Conseil Municipal de FOURNEVILLE, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Jean-Marie DELAMARE, Maire.

Etaient présents : Jacques GILLES, Véronique CAPARD, Jean Luc FOSSEY, Adjoints
Mesdames BORDIER, CROS GIMBERT, SEITE
Monsieur HENRY, Conseillers municipaux.

Absents excusés :

Madame FOUGERES
Messieurs HENRY, HOYER et ROUSSEAU,

Madame Véronique CAPARD est élue secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu précédent :

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION N°1 : DEMANDE DE CONCOURS DU TRESORIER

Monsieur le Maire expose qu'à la suite du départ du Trésorier Précédent, il convient de délibérer pour demander le concours du nouveau Trésorier Municipal, Monsieur Guillaume CAPARD pour le Conseil en matière budgétaire et comptable

Le Conseil décide de demander ce concours à l'unanimité

OPERATIONS BUDGETAIRES :

:

- DELIBERATION N°2 : Décisions modificatives au budget :

Monsieur Capard, le Trésorier Municipal, nous a informés que la Préfecture du Calvados avait notifié le montant à reverser au titre du FPIC. Ce montant est de 5 814 Euros. Au budget primitif, il a été prévu 4 500 Euros.

Le budget doit donc être modifié de la façon suivante :

Dépenses		Recettes	
Chapitre 014 compte 73925	+1314	Chapitre 74 article 7411	+131
Chapitre 67 compte 678	+1049	Chapitre 74 article 74121	+2 232
Total	2 363	Total	2 363

De plus, il apparaît que la somme prévue au budget primitif pour le compte 6534 (cotisation de sécurité sociale part patronale) est insuffisante.

Le Conseil décide donc de retirer 2 600 Euros du compte 022 (dépenses imprévues) pour l'affecter au compte 6534.

- Admission de titres émis en non valeur

Monsieur le Trésorier a transmis la liste des titres impayés. Des contacts ont été pris avec les débiteurs et des informations ont été transmises à la Trésorerie pour que l'encaissement de ces titres puisse être facilité.

Compte tenu de nouvelles informations qui seront transmises à la Trésorerie le titre CRUCHON n'est pas admis en non valeur.

- DELIBERATION N°3 : Affectation des subventions

Après échanges de vues le Conseil décide d'accorder les subventions suivantes :

- | | |
|------------------------|-------|
| . Amicale des pompiers | 100 € |
| . Croix Rouge | 150 € |
| . Resto du Cœur | 150 € |

**- DELIBERATION N°4 : Participation de la Confrérie de Charité à la réfection du tableau
« Assomption de la Vierge »**

Cette participation a été fixée à 900 € et le Conseil Municipal remercie la Confrérie pour cette aimable participation.

- DELIBERATION N°5 : Tarif de la cantine (repas aux adultes enseignants ou personnel de service)

Le même tarif que pour les enfants est confirmé

DEFENSE INCENDIE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des évolutions réglementaires et notamment du remplacement de la législation de 1951 par un Règlement Départemental de Défense contre l'Incendie

Ce règlement Départemental qui va être approuvé très prochainement prévoit des changements importants dans l'organisation de la défense incendie qui semblent plus pragmatique que précédemment.

Les principaux éléments sont les suivants :

- Analyse de risque de chaque local
 - Pour les risques considérés comme faible (ce qui devrait être le cas de la quasi-totalité des locaux de notre commune)
 - o Intégration des poteaux incendie à partir de 30 m3
 - o => De très nombreux poteaux jusqu'à présent non-conformes seront dorénavant validés
 - o Les distances entre les Points d'eau incendie (poteaux, bâches, citernes...) et le risque à défendre est porté à 400 mètres
 - La vérification technique des Poteaux (débit, pression et volume) est proposée sur un cycle de 3 ans.
 - Un fichier unique départemental des points d'eau incendie est créé.
- la liste et la numérotation des points d'eau incendie seront déterminés par arrêté municipal

A la suite de cette information, Monsieur le Maire présente la situation des moyens existants ainsi que des propositions d'investissements pour l'améliorer. Ces éléments devront être affinés à l'aide de la grille d'évaluation des locaux qui sera publiée avec le Règlement Départemental.

Toutefois, en l'état actuel de nos connaissances la dépense à réaliser (hors locaux isolés) serait tout de même de l'ordre de 70.000 € sans les terrains d'emprise des réserves incendie qui seront nécessaires dans les secteurs dépourvus de canalisations d'eau suffisantes. Un dialogue devra avoir lieu avec les riverains concernés...

PARC DES BUTTEREAUX

Monsieur le Maire, Monsieur GILLES et Madame CAPARD, Maires Adjoints présentent l'évolution de ce dossier qui va passer en phase de réalisation compte tenu de l'attribution du Permis d'Aménager. Celui-ci devra toutefois être décomposé en deux phases (au Sud puis au Nord du Chemin rural)

La viabilisation a été étudiée et les coûts estimés pour l'eau et l'électricité sont les suivants :

- Electricité (SDEC)

- Eau (extension le long du chemin rural à la charge du Syndicat d'Eau des Sources de Cresseveuille)

La Commission « urbanisme » est sollicitée pour participer à la réussite de ce projet stratégique pour l'avenir de notre commune notamment pour la validation du règlement du lotissement.

L'intérêt du projet de construction d'une Maison des Assistants Maternels est rappelé. Cette construction prévue sur le lot 24 permettra de proposer un service de proximité notamment aux nouveaux habitants en lien direct avec l'école.

**Le Relais d'Assistants Maternelles de Honfleur a été sollicité pour donner son avis sur l'opportunité et le CAUE pour apporter son aide au choix d'un architecte.
RENOVATION DU PATRIMOINE (Eglise et Lavoir)**

Les travaux de l'église sont maintenant presque terminés ; il reste les gardes corps à poser le long des marches (intérieur et extérieur).

La rénovation du lavoir va prochainement commencer par le remplacement de la couverture.

DELIBERATION N°6 : Changement de statuts du SDEC

Le Conseil Municipal prend acte de la révision des statuts du SDEC ENERGIE en raison du retrait de la Communauté de Communes de Cabalor

Communication :

- Fibre optique

Monsieur le maire informe le conseil de la communication de Monsieur Jean Léonce DUPONT, Président du Conseil Départemental lors de l'Assemblée Générale de l'Union Amicale des Maires du Calvados à Falaise. Celui-ci a expliqué les retards pris par les difficultés rencontrés avec Orange dans l'utilisation des supports (poteaux ou réseaux sous terrains). En tout état de cause et malgré nos relances répétées nous n'avons toujours pas d'information sur les moyens de desserte le long des voies et des chemins communaux.

- Décoration de Noël

Notre employé municipal étant arrêté, Monsieur Gilles propose de solliciter des bénévoles

Rien n'étant plus à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole la séance est levée à 23 Heures 45 minutes

DELIBERATION N°1 : Demande de concours du trésorier

DELIBERATION N°2 : Modifications budgétaires

DELIBERATION N°3 : Affectation des subventions

DELIBERATION N°4 : Participation de la Confrérie de Charité à la réfection du tableau « Assomption de la vierge »

DELIBERATION N°5 : Tarifs de la cantine pour le personnel

DELIBERATION N°6 : Changement des statuts du SDEC ENERGIE

LE SECRETAIRE DE SEANCE
Véronique CAPARD

LE MAIRE
Jean Marie DELAMARE

NOMS DES PRESENTS	SIGNATURES	POUVOIRS
DELAMARE Jean-Marie		
GILLES Jacques		
CAPARD Véronique		
FOSSEY Jean-Luc	Absent	
BORDIER Marie-Hélène		
CROS-GIMBERT Florence	Absente	
FOUGERES Lucie		
HENRY Eric		
HOYER Jean-Pierre	Absent	
SEÏTE Brigitte		
ROUSSEAU Gérard	Absent	